

## La CAPA avancement 2016

Cette CAPA est la dernière session sous la forme d'un avancement différencié Grand Choix, Choix, Ancienneté. Le Snep-fsu ouvre la séance par une déclaration marquante pour affirmer ses revendications sur la place de l'EPS dans le service public d'éducation, notamment autour du Diplôme National du Brevet.

En janvier 2017, le PPCR va ouvrir une nouvelle voie concernant la rémunération des enseignants tout au long de leur carrière, installant une plus grande équité entre les personnels notamment hommes et femmes, ainsi que la réduction des écarts de rémunération sur une carrière. Le Snep-fsu y voit un grand pas de rapprochement de ses revendications (un rythme unique pour tous !) qui déconnecte l'évaluation des enseignants de leur rémunération. Nous espérons que les nouvelles modalités d'évolution de carrière iront dans le sens d'un réel accompagnement en allégeant le poids des hiérarchies sur la carrière. Mais, trois rendez-vous de carrière vont-ils suffire à accompagner de façon satisfaisante les professeurs d'EPS ? Cela nous semble insuffisant, nous réclamons aussi de la formation continue pour continuer de renforcer notre expertise dans l'enseignement des APSA.

Lors de la CAPA, les revendications, que l'on porte depuis plusieurs années sur une facilitation de passage au plus haut niveau d'échelon, ont été respectées par le Rectorat. Les restes ont même été bonifiés pour permettre des promotions supplémentaires.

### Les résultats :

Bilan nombre des enseignants promouvables / nombre d'enseignants promus par échelon

	<i>Du 4<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup></i>	<i>Du 5<sup>ème</sup> au 6<sup>ème</sup></i>	<i>Du 6<sup>ème</sup> au 7<sup>ème</sup></i>	<i>Du 7<sup>ème</sup> au 8<sup>ème</sup></i>	<i>Du 8<sup>ème</sup> au 9<sup>ème</sup></i>	<i>Du 9<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup></i>	<i>Du 10<sup>ème</sup> au 11<sup>ème</sup></i>
Promus Grand choix	3	7	6	13	18	15	12
Promus Choix	0	15	8	20	25	23	24
Promus Ancienneté	4	2	1	4	6	0	0
Non promus	2	10	11	28	48	43	35
Total	9	34	26	65	97	81	71

	<i>Sur le total des promus</i>				
	<i>% promus</i>	<i>% non Promus</i>	<i>Grand choix</i>	<i>Choix</i>	<i>Ancienneté</i>
Du 4 <sup>ème</sup> au 5 <sup>ème</sup>	77,78%	22,22%	42,86%	0%	57,14%
Du 5 <sup>ème</sup> au 6 <sup>ème</sup>	70,59%	29,41%	29,17%	62,50%	8,33%
Du 6 <sup>ème</sup> au 7 <sup>ème</sup>	57,69%	42,31%	40%	53,33%	6,67%
Du 7 <sup>ème</sup> au 8 <sup>ème</sup>	56,92%	43,08%	35,14%	54,05%	10,81%
Du 8 <sup>ème</sup> au 9 <sup>ème</sup>	50,52%	49,48%	36,73%	51,02%	12,24%
Du 9 <sup>ème</sup> au 10 <sup>ème</sup>	46,91%	53,09%	39,47%	60,53%	0%
Du 10 <sup>ème</sup> au 11 <sup>ème</sup>	50,70%	49,30%	33,33%	66,67%	0%
Total	53,52%	46,48%	36,10%	56,10%	7,80%

## PPCR

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et dans l'attente de la parution du décret, les notes administratives seront gelées, les grilles indiciaires bonifiées. Progressivement (sur le premier semestre) la hausse des salaires sera répercutée sur les fiches de paye.